

COMMUNE DE SAINT MICHEL LOUBEJOU

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28/11/2014

- Service de l'Eau

Le CM décide d'appliquer les tarifs suivants en 2015 :

- Abonnement 1er compteur.....66,00 €
- Abonnement 2ème compteur.....49,00 €
- Le prix au m3 de 0 à 250 m3.....0,85 €
- Prix dégressif du m3 au delà de 250 m3.....0,73 €

- Budget Commune – Décision modificative

Afin de procéder au règlement d'une facture de travaux d'éclairage public au Lieu-dit Granval, le CM décide d'approuver la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DEPENSES
022-00	Dépenses imprévues		-561.60
21534	Réseaux d'électrification		+561.60
TOTAL :		0.00	0.00

- Chemins

La commune est assignée devant le juge de proximité le 18 décembre 2014 concernant un litige autour de la voie communale n°306.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- de recourir à un expert afin de réaliser un relevé de l'alignement
- de demander un report de l'audience devant le juge de proximité

- SDAIL (Syndicat d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot)

L'adhésion à ce syndicat a été évoquée, cependant la commune bénéficie encore du service fourni par l'ATESAT (Assistance technique fournie par l'État aux collectivités), ainsi la décision est repoussée.

- QUESTIONS DIVERSES :

■ Motion pour la sauvegarde des écoles en milieu rural : en réponse aux réflexions menées par l'Etat qui visent à supprimer à court termes certaines écoles rurales (nouveau maillage du territoire scolaire lotois), le Conseil, Municipal soutient la motion auprès des *élus lotois pour la sauvegarde des écoles de village*.